

Synthèse actualisée des besoins des structures d'Accueil – Hébergement – Insertion et Logement en Région Auvergne-Rhône-Alpes – 16 avril 2020

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne-Rhône-Alpes est un réseau de lutte contre les exclusions qui regroupe 80 associations de solidarité sur toute la région. En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, nous sommes en contact permanent avec l'ensemble de nos adhérents qui nous font remonter leurs difficultés quotidiennes. Nous avons rédigé une première synthèse de leurs besoins ainsi que nos propositions pour améliorer la situation le 26 mars 2020. Une partie de nos revendications a été entendue notamment sur les questions d'hébergement avec l'ouverture de nouvelles places sur toute la région mais également avec l'acheminement des chèques services permettant aux personnes les plus en difficulté d'avoir accès aux biens alimentaires de première nécessité.

Cependant, la crise perdure et des efforts supplémentaires peuvent être réalisés par tous dans tous les domaines. De plus, il nous semble pertinent d'anticiper la fin du confinement et d'attirer votre attention sur un certain nombre de problématiques qui vont émerger. Nous avons aujourd'hui véritablement besoin d'un plan d'actions clair et précis pour la sortie du confinement afin que la situation des personnes des plus vulnérables ne s'empire pas. C'est pourquoi nous vous faisons parvenir aujourd'hui une synthèse actualisée des besoins et des points de vigilances pour la sortie de crise des structures d'accueil-hébergement-insertion et logement.

Nous restons convaincus que la coopération entre les associations et les services de l'Etat et des Collectivités est la clé pour une gestion de crise efficace. C'est pourquoi nous sommes disponibles pour tout échange permettant d'agir ensemble et au mieux dans cette période compliquée pour toutes et tous.

Accueil – Hébergement – Insertion – Logement :

→ Constats et besoins :

Accueil :

Les accueils de jour se sont trouvés, pendant cette crise mais comme toujours, en première ligne. Ils ont déployé l'ensemble de leurs moyens pour permettre une continuité de l'activité. Cet effort a été fourni alors même que certains services de l'Etat et des collectivités qui pouvaient proposer les mêmes activités (domiciliation, accompagnement social etc) fonctionnent en mode très dégradé ou sont fermés.

Avec l'allègement des mesures de confinement prévu au 11 mai ainsi que les conséquences économiques de cette crise sanitaire qui vont toucher encore plus durement les personnes les plus pauvres (en menace d'expulsion locative, en situation de travail précaire ou de chômage etc), **nous anticipons une hausse de l'activité de ces accueils de jour.**

Les équipes des accueils de jour ne sont toujours pas pleinement équipés en moyens de protection sanitaire notamment en masques et gel hydro-alcoolique. C'est pourtant une condition fondamentale pour qu'ils puissent continuer leurs activités et aborder la sortie de crise de la façon la plus sécurisée.



Paroles de professionnels en première ligne :

« Lundi soir le gouvernement a annoncé une fin de confinement pour le lundi 11 mai. Pour l'heure, nous continuons à accueillir de plus en plus de personnes. Ils et elles étaient 90 mardi dernier. Les personnes qui n'ont plus de revenus car plus de travail reviennent ou viennent pour la première fois. Le manque de ressources financière préoccupe ».

Hébergement :

- **Toutes les structures d'hébergement n'ont pas encore accès à l'équipement sanitaire de base notamment les masques.** Une commande, à l'initiative de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et CDC Habitat, est en cours mais de grosses incertitudes pèsent sur son acheminement et nous craignons que les délais de livraison ne soient pas respectés.
- Les CHS (Centre d'Hébergement Spécialisés) pour les malades non-graves du Covid-19 sont bien ouverts sur l'ensemble des départements de la région pour un total de 491 places. Cependant la problématique de l'accès à ces centres subsiste. En effet, il faut être testé positivement au Covid-19 pour y entrer. Or, **il est pour l'instant quasiment impossible pour les associations d'accéder aux tests malgré la circulaire du 13 avril 2020 du ministère de l'Intérieur** aux préfets prévoyant que les salariés et personnes accueillies des structures d'hébergement collectifs soit testés dès les premiers symptômes de Covid-19.
- **Il y a encore besoin de place d'hébergement supplémentaires.** En effet, malgré les efforts déjà réalisés, il reste des personnes à la rue sans solution. Selon les chiffres du 115 pour la nuit du 9 avril, 100% des 91 demandes d'hébergement sont restées sans réponse en Isère. Dans le Rhône, le taux de non-réponse s'élevait à 72% cette nuit-là. De plus, des alternatives doivent être trouvées pour les personnes pour qui l'hébergement en collectif n'est pas une solution tenable dans le contexte du confinement.
- Des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence ont ouvert sur la région face à la recrudescence des violences intra-familiales due au confinement. Cette mesure était absolument nécessaire mais doit bien veiller à **prendre en compte l'ensemble des violences qui peuvent subir les femmes – et qui sont aggravées à cause de la crise : violences liées à la migration, à la situation de prostitution ou à la traite. En effet, le quotidien des femmes en situation de prostitution a empiré avec le confinement** : impossibilité d'exercer leur activité ce qui les plonge dans une détresse financière ; continuité de l'activité mais dans des lieux de plus en plus éloignés des associations d'aide ce qui les rend plus vulnérables aux violences.

Logement :

Les mesures liées à la crise sanitaire ont entraîné l'arrêt des commissions d'attribution de logement ainsi que toutes les démarches d'entrée ou de sortie en logement (signature des baux, états des lieux) ce qui crée des situations de blocage. Même si une reprise progressive en visio-conférence des CAL et commissions DALO est annoncée dans le Rhône, **les associations, notamment des autres départements, anticipent des situations d'engorgement des services.**

Les surcoûts et la valorisation du travail :

Contacts : Pascale Blanchetière, déléguée régionale pascale.blanchetiere@federationsolidarite.org / 06.83.05.59.59

Fanny Gagnaire, coordinatrice régionale AHI-Logement fanny.gagnaire@federationsolidarite.org / 06.52.94.61.12

Christèle Hervagault, chargée de mission Santé/Asile immigration : christele.hervagault@federationsolidarite.org / 06.68 67.21.36



- Nous menons actuellement un travail pour recenser l'ensemble des surcoûts liés au Covid-19 pour les structures (mise en place des mesures d'hygiène, services supplémentaires, achat de matériel pour le télé-travail etc). **Il est impératif que ces surcoûts soient pris en compte dans leur intégralité.**
- Après plus d'un mois de confinement, **il est nécessaire de reconnaître à leur juste valeur les efforts des équipes qui ont continué à travailler en présentiel** et qui ont, parfois, pallié au fonctionnement dégradé de certains services de l'Etat (par exemple, les services de tutelle et curatelle ou les CMP).
- Il est également important de reconnaître que les mesures d'accompagnement vers et dans le logement se sont bien poursuivies pour les dispositifs tels que l'IML ou le FSL. Les travailleurs sociaux ont continué à travailler en télé-travail et cela doit être pris en compte pour les financements des dispositifs.

→ Propositions :

- **Continuer à équiper les professionnels des accueils de jours et des centres d'hébergement en moyens de protection sanitaire en prenant en compte les besoins supplémentaires liés à la fin du confinement** et la reprise progressive des déplacements non-essentiels.
- **Faciliter l'accès aux tests pour les structures afin de mettre en œuvre rapidement les recommandations de la circulaire du Ministre de l'Intérieur** concernant les tests : le test de tous les professionnels d'une structure est recommandé si un professionnel est testé positif et la première personne hébergée symptomatique doit être testée pour permettre la mise en œuvre des mesures d'isolement ou de transfert en CHS de toutes les personnes symptomatiques. **Il nous semble également pertinent d'aller au-delà de ces recommandations** et de tester toute personne symptomatique.
- **Pérenniser les places d'hébergement ouvertes pour répondre à la crise du Covid-19, mais aussi celles relevant du dispositif hivernal et du Plan froid.** En effet, il est difficilement envisageable pour l'ensemble de notre secteur de procéder à des « sorties sèches » à la fin du confinement. En tout, ce sont 4881 places d'hébergement d'urgence qui ont été ouvertes sur la région dont plus de 1800 sur le département du Rhône, tous dispositifs confondus. **La situation promet d'être catastrophique si toutes ces personnes sont remises à la rue d'autant plus que nous anticipons une vague d'expulsions locatives à la fin du confinement.**
- **Prendre en compte toutes les formes de violences faites aux femmes** (violences intrafamiliales, liées à la migration, liées à la prostitution, traite) dans les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence ouverts pendant la crise Covid-19
- **Simplifier et fluidifier l'accès au logement** suite à l'arrêt temporaire des démarches et instances d'accès au logement.
- **Verser une prime exceptionnelle aux professionnels du secteur social** qui, à l'instar des professionnels soignants, ont continué à travailler tout le long de la crise, le plus souvent dans des conditions sanitaires ne permettant pas leur entière protection (notamment en raison de la pénurie de masques).



Accès aux besoins alimentaires :

→ Constats et besoins :

- **Des chèques services ont été distribués par l'Etat via les préfetures de département aux associations du territoire et nous saluons cette action, plus que nécessaire. Cependant, un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre concrète peuvent être notées :** certaines associations ont été oubliées dans les circuits de distribution et on observe des disparités entre et au sein des départements ; l'ensemble des besoins alimentaires des personnes en difficulté de la région n'est pas totalement couvert par ces chèques services ; des questionnements persistent sur l'acheminement vers les squats et bidonvilles, lieux où la non-couverture des besoins alimentaires est la plus critique.
- Il a fallu des **chaînes de solidarité citoyennes supplémentaires aux actions de l'Etat** pour palier à tous les besoins alimentaires. Beaucoup d'initiatives, qui restent nécessaires, ont été dénombrées et sont à saluer mais **en résulte un manque de visibilité important pour les personnes en difficulté.**

Paroles de professionnels en première ligne :

« Je ne suis pas en colère... Si, un peu. Quand les citoyens nous offrent des masques fait main... et que cela ne vient pas de l'Etat. Quand les chaînes de restauration nous offrent des pizzas pour les sans-abri, et... que cela ne vient pas de l'Etat. Quand les réseaux des entreprises se mobilisent pour nous donner des kits d'hygiène, du lait, des couches... Et que cela ne vient pas de l'Etat. »

→ Propositions :

- **Associer la Fédération des Acteurs de la Solidarité et les autres réseaux du secteur pour la deuxième commande de chèques services** afin d'éviter les oublis et erreurs de répartition.
- **Réaliser un travail de coordination et de simplification de l'ensemble des initiatives** étatiques, associations et citoyennes pour permettre aux personnes en difficulté de savoir vers qui se tourner, où et quand concernant les denrées alimentaires.

Vestiaires et accès aux vêtements :

→ Constats et besoins :

- Si beaucoup d'accueils de jour ont ré-ouverts sur l'ensemble de la région, les services de vestiaires et de distribution de vêtements sont pour la plupart arrêtés. L'approvisionnement des vestiaires en dons de vêtement est également stoppé. Cependant, les besoins en vêtements et sous-vêtements, eux, ne diminuent pas.

→ Propositions :



- **Permettre la reprise des distributions de vêtements et sous-vêtements** en respectant les mesures sanitaires : reprise des approvisionnements ; renfort aux équipes des accueils de jour ; organisation de ces distributions en même temps ou sur le même mode que les distributions alimentaires.

Accès aux soins :

→ Constats et besoins :

- Les équipes mobiles sanitaires dédiées au Covid-19 sont opérationnelles dans plusieurs départements de la région et cette mesure est nécessaire. **Les bonnes pratiques enregistrées dans le Rhône, dans l'Isère ou dans la Drôme mériteraient d'être développées dans l'ensemble des départements.** Cependant, si des efforts de communication entre les DDSC et les associations ont été notés, **il reste un nombre trop important de structures qui ne savent pas si l'équipe mobile de leur département est opérationnelle et ne savent pas comment la contacter le cas échéant.**
- **Les équipes mobiles sanitaires dédiées au Covid-19 en ont relevé un nombre important de difficultés**, elles sont la plupart du temps débordées et doivent faire face à un manque de matériel, d'eau et d'hygiène en général lorsqu'elles se déplacent dans les bidonvilles et squats.
- Depuis le début de la crise Covid-19, nous avons noté **des cas de rupture dans la continuité des traitements. On peut noter par exemple plusieurs retards pour les injections de traitements psychiatriques ou le refus de certaines pharmacies de délivrer des TSO (Traitement de Substitution des Opiacés).** Ceci a provoqué une hausse des violences et des problématiques en structure ainsi qu'un regain des hospitalisations.
- De manière générale, l'ensemble du secteur social anticipe **une sortie de crise très compliquée du point de vue de la santé avec des problématiques, notamment de santé mentale, qui se sont accentuées pendant le confinement.** Les services risquent d'être engorgés entre les patients déjà pris en charge et ceux qui ont souffert d'un stress important pendant le confinement.
- Néanmoins la crise sanitaire a permis à de nombreuses structures de prendre conscience de l'importance de l'accompagnement des pratiques addictives dans les structures d'hébergement. Des réflexions et des actions ont été initiées en ce sens (exemple : autorisation de la consommation d'alcool dans des CHRS où cela était proscrit auparavant).

→ Propositions :

- **Mieux informer et communiquer sur les équipes mobiles sanitaires :** permettre aux associations d'avoir toutes les informations sur les équipes mobiles et de pouvoir identifier un interlocuteur.
- **Prévoir un plan d'actions de sortie de crise clair pour faire face aux conséquences de la rupture de soins et du confinement.**
- Il serait intéressant que le plan d'actions de sortie de crise intègre des **réflexions sur la plus-value des équipes mobiles sanitaires en identifiant les besoins sur chaque territoire.** Une



pérennisation sur la période post-confinement, définie en fonction de l'évolution de l'épidémie, pourrait être pertinente.

- **Soutenir les mesures d'accompagnement des pratiques addictives** dans les structures afin que les réflexions et actions amorcées pendant la crise ne soient pas abandonnées à la sortie.

Accès aux droits :

→ Constats et besoins :

- **Toutes les procédures concernant le droit d'asile sont actuellement arrêtées**, les rendez-vous ont été reportés, laissant un certain nombre de demandeurs d'asile dans une inquiétude profonde. Il n'est pas acceptable qu'un droit constitutionnel comme le droit d'asile ne puisse être appliqué, même momentanément en cas de crise.
- Les services de domiciliation ont repris dans les accueils de jour ré-ouverts. Cependant, ces lieux ne disposent pas encore de l'ensemble des moyens sanitaires pour exercer leur activité en toute sécurité.

→ Propositions :

- **Mettre en place un service minimum pour que les demandes de droit d'asile ou protection subsidiaire puissent de nouveau être déposées et traitées.**
- **Equiper suffisamment les accueils de jour** notamment en anticipant une hausse de leur activité à la fin du confinement.

Conclusion : l'importance de préparer la sortie de crise

Au-delà des efforts qui peuvent être réalisés actuellement pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19, il **est impératif de préparer la sortie de crise** et notamment la fin des mesures de confinement. Nos propositions sont les suivantes :

- En anticipation de la fin des mesures de confinement, du dispositif hivernal et du plan froid, nous affirmons la **nécessité de pérenniser les places d'hébergement d'urgence ouvertes cet hiver.**
- Les **accueils de jour** continueront à être en première ligne et devront accueillir un public croissant, il est donc **impératif qu'ils soient et continuent à recevoir des équipements sanitaires complets.**
- La santé, somatique et mentale, des personnes les plus en difficulté ne doit pas être oubliée : **le secteur social a besoin d'un véritable plan d'actions santé pour faire face à l'ensemble des problématiques créées ou exacerbées pendant le confinement.**
- **L'ensemble des réflexions et actions amorcées pendant la crise**, notamment autour de l'accompagnement des pratiques addictives mais pas seulement, **doit être soutenu sur le long terme.**
- **Les surcoûts liés à la crise Covid-19 sont à prendre en compte** et des réponses concrètes sur les difficultés budgétaires et financières des structures sociales doivent être apportées.